Service Régional d'Archéologie Bretagne

Chantier des collections

Accord-cadre à bons de commande 2027-2030
Cahier des clauses techniques particulières

archéologies bretonnes

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Table des matières

1. Contexte du chantier 2
2. Objectifs du chantier général des biens archéologiques mobiliers (BAM) et des vestiges anthropo-biologiques (VAB) 3
3. Étapes de chaque chantier particulier 3
Prélèvement des bacs 3
Étude du contenu des bacs 4
Traitement du contenu des bacs 4
Conditionnement / reconditionnement 4
Dépoussiérage / lavage des BAM 5
État sanitaire 5
Marquage des BAM 5
Pesage 5
Photographie 5
Inventaire 5
Édition des étiquettes 6
Traitement des bacs 6
Rangement des bacs après traitement 6
Autres opérations à assurer 6
4. Réalisation du chantier 7
Dates et durée de réalisation du chantier 7
Site de travail 7
Composition de l'équipe 7
Matériel nécessaire au chantier 8

1. Contexte du chantier

Le service régional de l'archéologie de la DRAC comprend 16 agents (dont 13 personnels scientifiques) et est installé dans un bâtiment sur le campus universitaire de Beaulieu, à l'est de Rennes. Sur site il possède un centre de documentation et des espaces d'étude de collections.

Depuis la loi de 2001 sur l'archéologie préventive, les opérations archéologiques se sont multipliées au gré des aménagements, nous permettant de mieux appréhender la préhistoire et l'histoire de notre territoire. Ces diagnostics et fouilles sont à l'origine d'une quantité jusqu'alors inédite de données sur notre passé, prenant la forme de rapports mais également de biens archéologiques mobiliers, de prélèvements, ou de vestiges anthropo-biologiques, dont la conservation sur le long terme assure la protection de notre patrimoine et de nouvelles perspectives pour la recherche scientifique. Afin d'assurer cette conservation l'État, à travers ses Services Régionaux de l'Archéologie, prend en charge une grande partie de ces biens, part qui a encore augmenté à la suite de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite LCAP, en 2016.

Pour mener à bien cette mission de conservation, de gestion, et de mise à disposition des biens archéologiques mobiliers, le SRA Bretagne gère actuellement cinq dépôts archéologiques. Répartis sur les quatre départements bretons, ceux-ci permettent d'accueillir les vestiges issus des fouilles menées sur toute la région. À Saint-Grégoire (35) le SRA dispose de 400 m² de stockage, à Quessoy (22) de 600 m² de stockage, à Corseul (22) de 190 m², à Le Faou (29) de 400 m², et à Vannes (56) de 400 m². Tandis que les deux premiers sont des entrepôts loués à des particuliers, les trois autres sont mutualisés avec les collectivités territoriales. Le dépôt du Morbihan à Vannes est le seul à disposer d'une salle à climat contrôlé, nécessaire à la conservation de certains matériaux sensibles (objets métalliques, organiques, en verre, etc.).

Si ces dépôts ont permis d'absorber au cours des deux dernières décennies la production de données archéologiques en Bretagne, ils arrivent aujourd'hui à leur limite. Ainsi, les dépôts de Saint-Grégoire et de Quessoy, qui accueillent la majorité des vestiges d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor, présentent actuellement un taux de saturation de leurs espaces de 95 %. Certains dépôts présentent également des niveaux des conditions de conservation préventive ne répondant pas aux normes attendues pour accueillir de telles collections. Le dépôt de Quessoy, conservant aujourd'hui les collections issues des fouilles et prospections menées dans les Côtes-d'Armor à la charge du SRA, fera l'objet d'un déménagement complet à l'horizon 2027. Le traitement des artefacts concernés par cette opération figure parmi les priorités de la DRAC en termes de gestion des données scientifiques de l'archéologie.

Afin de mener à bien ses missions telles que définies dans le livre V du Code du Patrimoine, le SRA Bretagne a ainsi réalisé une prospection pour l'installation de ses collections dans un nouveau bâtiment, susceptible d'accueillir la grande diversité d'objets issus des fouilles archéologiques en combinant le format et les conditions de conservation propres à chacun. À la suite d'échanges avec le RRPIE (Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État) pour l'occupation d'un espace de stockage dans Rennes, une première visite a été organisée, le 6 mai 2025, 3 rue Robert d'Arbrissel, dans le bâtiment actuellement utilisé par la Chambre régionale des Comptes (CRC). Cette visite et les échanges ultérieurs ont été suivis d'un premier conventionnement entre la DRAC Bretagne et la CRC ayant permis le déménagement d'une partie des collections stockées au dépôt de Saint-Grégoire et le lancement d'un premier chantier des collections.

Ce premier chantier-test a été l'occasion d'éprouver une méthodologie de traitement et d'inventaire en préparation de la définition de ce nouveau chantier des collections, d'une plus grande ampleur et selon une méthodologie renouvelée et adaptée à un traitement d'un large volume de collections.

2. Objectifs du chantier général des biens archéologiques mobiliers (BAM) et des vestiges anthropo-biologiques (VAB)

Les objectifs du chantier sont :

- améliorer la connaissance des vestiges archéologiques (inventaire, état de conservation) et mettre à niveau et normer les informations à destination de la base de données du SRA Bretagne selon la méthodologie exprimée dans ce document ;
- améliorer l'état sanitaire des vestiges archéologiques en assurant leur tri par conditions de conservation préventive, et leur reconditionnement dans des contenants sains et adaptés ;
- améliorer la gestion des vestiges archéologiques en limitant le poids des bacs, en assurant le regroupement et le rangement des bacs par opération de fouille ;
- isoler les éventuels VAB pour un stockage pérenne dans un lieu distinct défini par le SRA Bretagne.

Pour ce marché, le SRA a projeté un traitement des collections anciennes non inventoriées en plusieurs chantiers particuliers dans le cadre du présent accord-cadre qui s'exécutera par bons de commande.

Chaque chantier particulier sera prescrit par un bon de commande et regroupera un ensemble cohérent de vestiges. Le Service régional d'archéologie commandera le nombre de mois de chantier (comprenant 50 jours/hommes) qu'il évaluera nécessaire à la réalisation de ce chantier particulier.

Le chantier des collections vise à documenter et à inventorier les opérations archéologiques n'ayant pas fait l'objet d'un versement au SRA avec un inventaire numérisé des données scientifiques de l'archéologie. Il s'agit donc essentiellement de collections anciennes, souvent antérieures à 2016, et présentant toute la diversité des opérations archéologiques menées dans la région Bretagne depuis le dernier quart du XX^{e} siècle, tant du point de vue de la chronologie (du Paléolithique à la période contemporaine) que des matières (terre cuite, métal, organique, verre, minéral etc.). Tous les rapports d'opérations archéologiques conduites en Bretagne sont consultables en ligne à l'adresse suivante : https://bibliotheque-numerique-sra-bretagne.huma-num.fr/s/sra-bretagne/page/accueil

3. Étapes de chaque chantier particulier

Chaque chantier suivra le déroulement suivant :

Prélèvement des bacs

Les collections sont stockées dans des bacs gerbables au sous-sol de la CRC accessible par des escaliers et un ascenseur dimensionné pour pouvoir accueillir un chariot de transport.

Au fur et à mesure de l'avancée du chantier des collections, les bacs seront remontés progressivement des réserves à la salle d'étude par les agents prestataires, selon le plan de traitement établi avec les agents du SRA.

Certaines caisses se trouvent au dernier niveau des étagères de rangement, leur extraction sera effectuée par un des agents prestataires disposant d'une formation à l'utilisation des échelles, escabeaux et PIRL.

Étude du contenu des bacs

Chaque collection ancienne présente aujourd'hui des conditions de stockage et des conservation hétérogènes mais, dans la plupart des cas, les vestiges archéologiques sont contenus dans des bacs répartis en lots identifiés par un numéro porté sur une étiquette ou marqué sur le contenant. Chaque lot est isolé dans un sachet, regroupant parfois des sous-lots.

Chaque lot fera l'objet :

- d'un isolement des **« objets remarquables »** avec la création d'un lot spécifique ;
- d'un **tri par matériaux** s'il y a nécessité d'un conditionnement spécifique des pièces fragiles et/ou sensibles aux variations climatiques (métal, verre…) avec la création d'un lot spécifique et isolement dans un sachet à part au sein du même contenant, des pièces nécessitant une intervention urgente (stabilisation, consolidation, anoxie…) ;
- du **regroupement des VAB** dans des contenants spécifiques, n'accueillant pas d'autres typologies de BAM, avec la création des lots afférents ;
- d'une saisie pour renseigner les champs dans l'inventaire, dont le modèle sera fourni par le SRA et précisé collection par collection.

Si des lots présents dans un bac ne correspondent pas à la même opération de fouille, ils seront sortis et mis en attente pour regroupement éventuel dans un autre bac pendant le temps du chantier.

Les données documentaires observées visuellement et liées à des lots ou des objets (marquage des sachets, anciens numéros) seront reportés à l'inventaire. Une recherche complémentaire dans le rapport ou autre documentation scientifique ne relève pas de ce marché.

Traitement du contenu des bacs

Conditionnement / reconditionnement

Les conditionnements rapprochés seront changés lorsqu'ils sont en cours de dégradation active : perte de résistance mécanique, effritement, déchirements…

Ce seront principalement des sachets à grip en polyéthylène, des boites étanches en polyéthylène avec matériau tampon, et quelques conditionnements spécifiques pour les objets remarquables (boites écrins ou autre). Tous les matériaux utilisés en remplacement et fournis par le SRA seront neutres et pérennes.

Des conditionnements supplémentaires devront être ajoutés pour les différents lots créés lors de l'étape précédente.

Les objets remarquables qui n'étaient pas déjà isolés dans des conditionnements spécifiques seront conditionnés dans des bacs adaptés selon leur taille, poids et matériaux. Les métaux et les objets les plus sensibles seront mis dans des boites hermétiques si le besoin se présente.

Considération environnementale : dans un souci de développement durable, mais également de rationalisation et d'efficience du chantier, les sachets contenant les étiquettes anciennes seront autant que possible conservés. On insèrera les étiquettes neuves avec les nouveaux numéros à l'intérieur, sans jeter les anciennes qui devront continuer à être conservées avec les BAM dans un souci de maintien du plus haut taux d'information.

Dépoussiérage / lavage des BAM

Une partie des vestiges archéologiques présente un empoussièrement important.

Le prestataire ne procèdera à aucun lavage, tamisage et dépoussiérage.

Si le prestataire rencontre un risque de péril pour des BAM/VAB en raison de leur non-nettoyage ou de leur encrassement, il s'en référera à la personne ressource du SRA.

État sanitaire

Une évaluation rapide de l'état de conservation sera réalisée par lot. Une liste de vocabulaire (stable, instable, etc.) suit le thesaurus utilisé dans la base de données du SRA.

Marquage des BAM

Aucun marquage des BAM ou VAB n'est demandé sur le temps de chantier.

Pesage

Le bac sera pesé après reconditionnement afin de s'assurer que son poids ne dépasse pas 9 voire 10 kg maximum.

Photographie

Il n'est pas demandé de réaliser une couverture photographique des artefacts.

Inventaire

Dans le cadre du chantier des collections, un inventaire est réalisé sous Excel par l'opérateur, il correspond au modèle fourni par le SRA en annexe, accompagné d'un tutoriel.

La feuille « Fiche opération » est remplie au début ou préalablement à l'inventaire par le référent du SRA.

Les feuilles « Fiche objet » et la feuille « Fiche caisse » sont remplies au fur et à mesure de l'inventaire des collections, en partant des biens archéologiques mobiliers présents physiquement dans les bacs à traiter.

Collection par collection, les champs de saisie dans l'inventaire seront désignés par le SRA en partant des données disponibles visuellement dans les bacs.

La saisie devra être assurée de manière rigoureuse et homogène afin que le SRA puisse assurer ensuite le remplissage de la base à partir de ces fichiers. Aucune recherche au sein du rapport ou de la documentation de fouille n'est attendu. L'inventaire se fait *a minima*, dans une volonté de traitement général et rapide des collections non-inventoriés du SRA Bretagne.

À chaque opération archéologique reconditionnée et inventoriée par le prestataire, ce fichier sera transmis au SRA pour contrôle et versement des données sur sa base.

Édition des étiquettes

Les étiquettes de bacs seront éditées sur des étiquettes selon le modèle fourni par le SRA. Deux exemplaires seront imprimés.

Les étiquettes anciennes des BAM seront conservées, de nouvelles étiquettes devront être éditées sur un support polyester imprimé, selon le format utilisé par le SRA. Ces étiquettes seront ensuite insérées dans les contenants rapprochés des différents lots.

Traitement des bacs

Les bacs existants s'ils sont empoussiérés seront nettoyés. S'ils sont pollués, ils seront remplacés par des bacs mis à disposition par le SRA.

Les informations écrites, ou les étiquettes collées, seront toutes reportées et conservées dans un sachet au sein du contenant correspondant.

Les étiquettes de bacs seront apposées sur la face (côté le plus étroit) et le côté droit.

Le poids maximum d'un bac sera de 9 kg, mais des bacs à 10 kg maximum pourront exceptionnellement être réalisés.

Rangement des bacs après traitement

Les bacs provenant d'une même opération sont regroupés en vue de les ranger dans la réserve. L'inventaire de la caisse est imprimé, et glissé dans la caisse correspondante. L'agent du SRA vérifiera ponctuellement, particulièrement au début de l'opération, la concordance entre l'inventaire de caisse et le contenu de celle-ci. Puis les bacs sont rangés dans la réserve au sous-sol par l'opérateur.

La localisation définitive des bacs devra ensuite être intégrée dans le fichier Excel par l'opérateur. De même, l'agent du SRA vérifiera ponctuellement, particulièrement au début de l'opération, le rangement définitif des bacs.

Autres opérations à assurer

Des opérations seront à mener en parallèle du chantier de traitement des BAM :

1. Traçabilité des mouvements

Tout au long du chantier, l'équipe du chantier devra assurer la traçabilité des mouvements des bacs afin de s'assurer qu'aucun bac n'est oublié ou égaré. Une organisation rigoureuse des mouvements et des temps d'attente doit être mise en place.

2. Propreté et gestion des déchets du chantier

Les différents espaces dans lesquels se déroulera le chantier devront être maintenus propres. Il incombera donc au prestataire de maintenir un état de propreté satisfaisant pour tous.

Considération environnementale : la question de la gestion des déchets et du développement durable est importante. Le tri sélectif des déchets sera assuré par le prestataire, en particulier pour les déchets plastiques. Le SRA mettra à disposition du prestataire des containers adaptés au tri.

3. Livrable de fin de chantier

À l'issue des chantiers particuliers des collections, un bilan synthétique est rédigé conjointement avec les personnes référentes du SRA. Il permettra de définir les points d'attention à retenir en prévision de l'organisation des chantiers particuliers suivants.

4. Réalisation du chantier

Dates et durée de réalisation du chantier

L'accord-cadre est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2027. Il est reconductible 3 fois tacitement pour des périodes d'un an, et s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2030.

Les bons de commande prescrivant la réalisation de mois de chantier de collection pourront être émis pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Les premiers bons de commande seront émis dès la notification du marché (fin 2026) pour un début prévisionnel du chantier début 2027.

Le calendrier de réalisation détaillé de chaque chantier particulier sera établi par le SRA en concertation avec le titulaire.

Site de travail

Site de la Chambre Régionale des Comptes, 3 rue Robert d'Arbrissel, 35000 Rennes

L'accès au site se fera en autonomie par l'équipe du prestataire, une fois un jeu de clef confié à celle-ci par le SRA.

Composition de l'équipe

L'ensemble des opérations du chantier nécessite la constitution d'une équipe pluridisciplinaire disposant de compétences en archéologie et ayant des expériences en chantier de collections. Des compétences locales seront appréciées.

Aucune intervention de conservation-restauration (nettoyage, collage, consolidation…) n'est nécessaire sur le chantier.

L'équipe devra être composée d'au moins 3 intervenants, avec la présence de deux personnes au minimum sur site en permanence pendant chaque chantier.

Elle sera coordonnée par un archéologue, ayant de l'expérience en chantiers des collections, ou par un conservateur-restaurateur préventeur pouvant justifier d'une solide expérience en archéologie. Cette personne sera l'interlocuteur dédié du SRA.

Au moins un membre de l'équipe dispose d'une formation à l'utilisation des échelles, escabeaux et PIRL.

Le CV de chaque intervenant de l'équipe pressentie pour les premiers chantiers (2027) devra être fourni en annexe du mémoire technique.

L'exécution de l'accord-cadre étant susceptible de se poursuivre pendant 4 ans, de nouveaux intervenants pourront intégrer l'équipe en cours de marché. Leurs profils devront répondre aux mêmes critères que ceux énoncés ci-dessous et seront tous soumis à l'approbation du SRA.

Considération sociale : pendant l'exécution de l'accord-cadre, le prestataire devra favoriser l'intégration et la valorisation de jeunes diplômés au sein de l'équipe.

Matériel nécessaire au chantier

Le matériel nécessaire à la réalisation du chantier sera fourni par le SRA : conditionnement, manutention, pesage…

Les listes indicatives de matériel disponible sont données en annexe du CCTP.

Le prestataire devra toutefois prévoir :

- Une imprimante pour l'édition des étiquettes, ainsi que les cartouches d'encre
- Un ordinateur portable afin de réaliser la saisie des inventaires sous Excel, et les outils nécessaires aux transferts des fichiers
- Les équipements de protection individuels (gants, masques, blouses, etc.) *
- Chiffons, pinceaux, éponges, post-it
- Nappes pour protéger les tables
- Un cahier pour servir de journal

Les EPI jetables seront éco-responsables.

* Le cas échéant, pour les intervenantes de sexe féminin, le titulaire du marché s'engage à fournir une gamme d'EPI adaptée à la morphologie féminine (coupe des vestes, tailles des gants, chaussures de sécurité) afin de garantir le confort et l'efficacité de la protection. Les masques de protection seront également adaptés à toutes les morphologies faciales.

Un temps d'échanges en amont du chantier entre le SRA et le prestataire sera prévu afin de s'assurer que tout le matériel nécessaire est bien disponible.